

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2025

143x25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS D'AIX

Le Conseil Municipal est informé que l'ADAVA, représentée par son Président monsieur Olivier DOMENACH, dont le numéro SIRET est le 480 450 766 00021, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2025.

Cette association œuvre pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le pays d'Aix pour lutter contre la pollution atmosphérique et faire face à l'urgence climatique.

Le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention est la création d'un atelier vélo participatif à la Gavotte et un atelier mobile sur la commune.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche et considérant que la commune est pleinement engagée dans les démarches de transition écologique,

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00€ (cinq cents euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'ADAVA d'un montant de 500,00€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL